

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds. ItemFloquet, Amable. Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Les projets de châtiment et leur modifications](#)

Floquet, Amable. Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Les projets de châtiment et leur modifications

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0636

SourceBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Floquet, Amable](#)

Références bibliographiques[Floquet, Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

les mojets de châtiment et leur
modification.

- D. I. 1^{er} mojet, seigneur vulgaire
 - lui porter au An^{re} (4r 3/4), de l'or ou de
Argent, trésoriers, eccl^{ia}st^{ia}ux (1r 1/4) et D. I
avec penoures p^{ro}filées
 - lui porter ~~conservatoire~~ la l^{ett}re de p^{ar}te soufferte
par le Roi à ceux de la non. censé de l'impôt.
 - causer le corps de l'éccl^{ia}st^{ia}ux; le m^{ie}ner à mille^ux. oct^{ro}ier,
deniers, réunir le tout en dom^{ain}e du roi.
- Puis de autres memoires, que l'on doit unir, separer
l'ut remarquer
 - que les dépenses ordinaires de la ville (entretien
et police) doivent être couverte. "La courtoisie"
1r 1/2
 - que l'on a des reventes dues à des prohibitions
si bien qu'il faut permettre à la ville d'augmenter
au - par provision, sa recette.
 - Si on ~~se~~ supprime les ~~prohibitions~~ (de l'or), le
~~droit~~ roi ne pourra à leur le droit; le mon^{ar}que
y perdra, on ne pourra à vendre les marchandises
"et surtout, ^{pour} d'argent n^{on} payé": "c'est la
richesse de la France que de crever le m^{ar}ché".
 - En effet l'arrêt du conseil d'Etat du 14 Janvier

meurt que le porteur de la loi, et que le marchand
ne demande ni être imposé de droit (supplémentaire).

384.389.